

La création de l'institution :

L'institution qui s'est développée ici à partir de 1899 sous la tutelle du Ministère des Colonies, le Jardin Colonial, a bénéficié d'une partie de la réserve de 8 hectares initialement prévue pour le Muséum d'Histoire Naturelle dans le bois de Vincennes.

Cœur du réseau des jardins d'essais des colonies françaises, le jardin allie activités productives, recherche, enseignement et un jardin d'agrément, très apprécié lors des expositions coloniales qui y sont organisées (1905 et 1907), avec ses attractions, ses pavillons d'expositions au caractère exotique.

Le site est transformé en hôpital pour les soldats des colonies lors de la première guerre mondiale. Des monuments aux morts seront érigés par la suite dans le jardin d'agrément imposant une nouvelle fonction : celle de mémoire.

Sous la tutelle du Ministère des Affaires Étrangères le Jardin tombe dans l'oubli et se transforme en friche dans la seconde moitié du XXème siècle. Les pavillons d'expositions et les monuments subissent les outrages du temps. L'inscription en 1994 de nouveaux pavillons et monuments à l'inventaire supplémentaires des monuments historiques, marque une nouvelle intention de préservation du jardin.

Les activités scientifiques se poursuivent indépendamment du jardin. Avec le départ vers Montpellier de l'essentiel des équipes du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) héritier du Jardin d'Agroécologie Tropicale au début des années 90, de nouvelles institutions scientifiques et universitaires, ainsi que des ONG sont accueillies sur le site, toujours à accès réservé.

2003 : la renaissance du jardin :

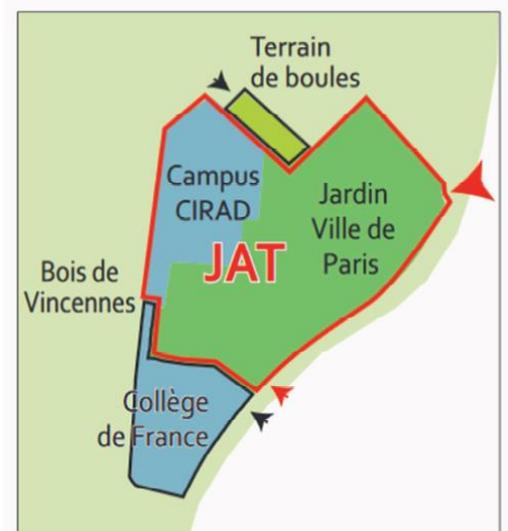
Suite à une négociation entre État et la Ville de Paris, une convention est signée en mai 2003 qui définit des périmètres à l'intérieur du site :

- L'État maintient l'intégralité de ses prérogatives conférées par la convention du 20 juin 1860 sur 1,9 hectare correspondant au « Campus Développement Durable et Mondialisation » dont la gestion et l'animation sont assurés par le CIRAD.
- Il renonce à ses droits sur la partie jardin correspondant à 4,8 hectares, revenant à la Ville de Paris.

La Ville de Paris fait le choix d'ouvrir le jardin au public dès 2004 en établissant des périmètres de sécurité autour des pavillons ou les bâtiments potentiellement dangereux.

Une convention de partenariat entre le CIRAD et la Ville de Paris précise des objectifs de reconquête et d'animation du site, les responsabilités en matière de gestion.

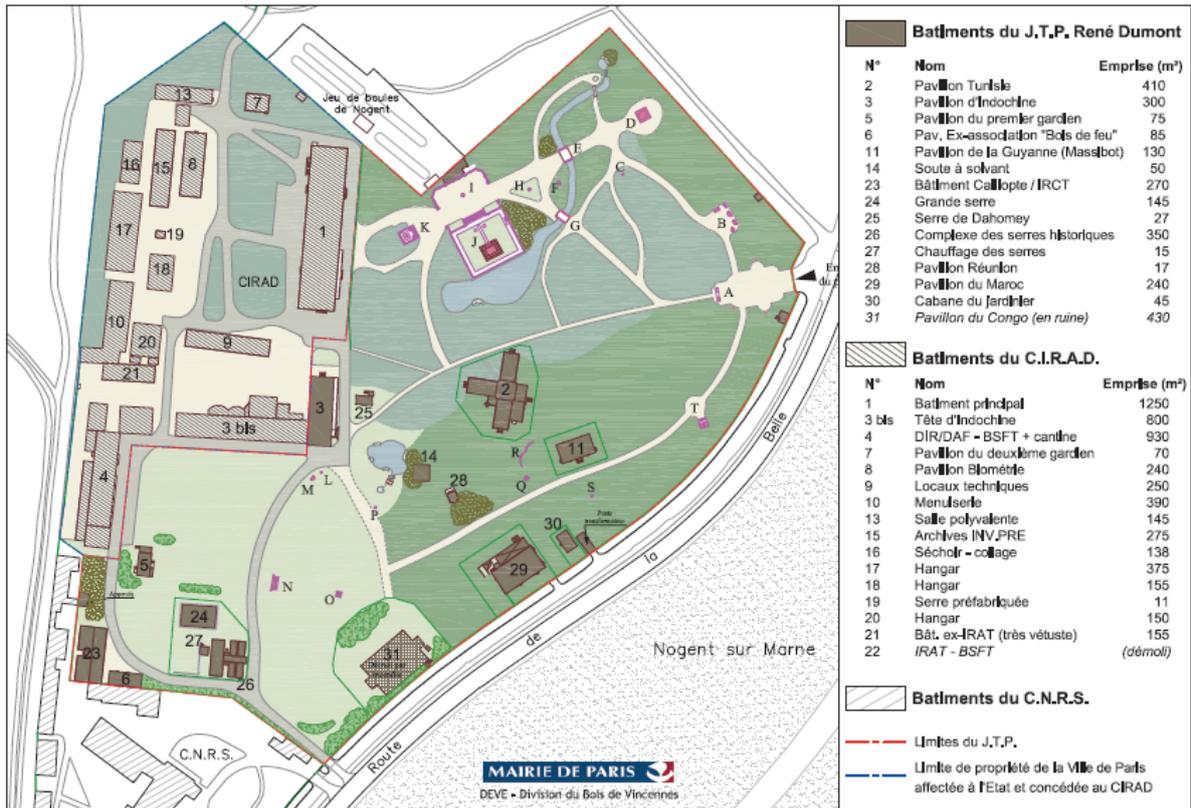
La Ville de Paris a engagé la réhabilitation du patrimoine historique et du patrimoine naturel du périmètre dont elle a la responsabilité. Elle assure également la gestion des espaces naturels du campus. Le CIRAD est engagé dans l'amélioration, notamment environnementale, des bâtiments précaires qui nuisent à la qualité grâce au Plan de relance gouvernemental et au contrat de Plan Etat-Région 2009-2012.



in extrait de l'étude de l'APUR, *Le Jardin d'Agronomie Tropicale. Bois de Vincennes. Perspectives d'évolution du site*, de janvier 2013, p. 14.

Les différentes affectations du JAT actuelles :

- 1,9 ha restant sous tutelle de l'Etat, de même que les bâtiments qui s'y trouvent, sur le « campus René Dumont ». Le bâtiment principal est occupé par le CIRAD qui est le gestionnaire de ce campus (tutelle : MAE)
- 4,8 ha revenant à la Ville de Paris, comprenant le jardin agronomique et différents pavillons historiques. (Direction affectataire : DEVE)
- Jouxant le site du JATP, une parcelle d'1,3 ha propriété de la Ville est pourvue d'un bâtiment de 3400m² propriété de l'Etat, et occupé par le Collège de France.



État des lieux - avril 2011 - DEVE

c) Pavillon de la Tunisie :



d) Les résidents du Site :

DIX ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES DE DEVELOPPEMENT ET DE COOPERATION INTERNATIONALE, BET, CONSEIL ET EXPERTISE :

- Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)
- L'ATIBT
- Econovia
- Le Gret

- L'Institut CEDIMES (Centre d'Etudes sur le Développement International et les Mouvements Economiques et Sociaux) KIOMÉ
- L'ONF International, bureau d'expertise à l'international de l'Office national des forêts
- La Société de Mathématiques Appliquées et de Sciences (SMASH)
- V'île Fertile

DEUX FONDS DE DOTATION -

- Le Fonds MORINGA, une fondation privée pour l'agroforesterie durable ;
- Le fonds FIND, qui soutient des projets innovants à fort impact social et économique pour les populations vulnérables.

DES ACTEURS DE LA CULTURE :

- Compagnie Cirque Ici, Johann le Guillerm
- Compagnies théâtrales en convention avec la DAC (pavillon de l'Indochine)